

A Bron Tout Nous Rassemble

Bernard Justet

Conseiller Municipal.

Président du Groupe.

Bron le 24 janvier 2019.

Lettre remise à Mr Bringuier

Directeur de Cabinet.

Monsieur Longueval

Maire

Hôtel de Ville

69500 Bron.

Monsieur le Maire,

Nous attirons à nouveau votre attention sur l'association « Divers cités Mutualité fraternité Lyon » qui est locataire au 1 rue Hélène Boucher à Bron dans un local à vocation commerciale et doté d'un sous-sol (Photo 1 jointe).

Il s'avère que cette association donne des cours de mémorisation de Coran pour les enfants de 4 à 10 ans et pour les adultes. (doc jointe)

A Bron les enfants sont reçus le mercredi et les cours seraient faits par des hommes. Pour les plus grands et les adultes, c'est en fin de semaine.

Selon le voisinage, il y aurait au moins une trentaine d'enfants le mercredi assis en tailleur durant les séances.

Le mercredi 23 janvier 2019 à 11H, nous avons-nous, pu observer et constater la venue d'une dame avec un enfant très jeune 4 ans environ avec un petit sac à dos. Une fois descendue de sa voiture, la dame et l'enfant se sont dirigés à l'interphone et une fois dans l'entrée, un monsieur de 1,75 m environ, crâne dégarni, doté de lunettes, les a reçus. Après un bref échange avec la dame, l'enfant est rentré avec l'homme et celle-ci est partie. Toutes les fenêtres du local étaient fermées par leur volet (photo 2 jointe) !

En pièces jointes vous trouverez une note avec le site officiel de cette association et dans la section enfants, les cours de coran comprenant 3 niveaux de leçons et les jours et horaires des pratiques religieuses.

Que sait-on des personnes qui enseignent le Coran à ces jeunes enfants quand on sait l'influence salafiste sur les quartiers ?

Par ailleurs, cette association reçoit dans ce local régulièrement de nombreux adultes et enfants évalués à 50, voir plus lors de certaines cérémonies ou une

personne toute de blanc vêtue est présente. S'ajoute à cela, toujours selon le voisinage, le déchargement de bouteilles de gaz, trépieds et grands plats lors de moments festifs.

Ce local sans issue de secours, contrôlé par une commission de sécurité en 2016 ne répondait pas aux normes ERP et avait fait l'objet d'une fermeture.

En l'absence de travaux selon certains résidents, si cela est vrai, cette association transgresse cette décision avec le silence complice du propriétaire et du syndic qui n'ignorent rien de la décision de 2016. De plus, propriétaire et syndic connaissent l'activité actuelle toujours selon des résidents, qui inquiets ont évoqué la situation en réunion de copropriétaires.

En cas d'accident et ou d'incendie, qui va porter la responsabilité de cette situation connue du syndic Chomette et du propriétaire ?

La seule chose qui a changé semble-t-il depuis 2016, est la disparition de la plaque de boîte aux lettres de l'association Alif-Lam-Mim qui est dans les mêmes pratiques et basée pas très loin.....à Vaux Velin ! (fiche jointe).

A noter que Alif Lam Min s'intitule suivant les territoires Institut et ou Association et que ces deux associations semblent privilégier les secteurs en politique de la ville. Associations gigognes ?

Enfin, depuis quelques temps, dans une école brondillante lors de modules d'enseignements voici ce que certains enfants de 4 et 5 ans ont pu exprimer durant le cours :

- « je mange pas de porc sinon le diable va venir me chercher, il va m'emmener en enfer ou le dieu va venir me punir » !
- « tu manges du porc, tu es un porc, le feu va te brûler, tu vas aller en enfer » !
- « j'ai pas le droit d'avoir un sapin ou je n'ai pas le droit de regarder un sapin sinon le feu va me brûler les yeux » !

Nous ne ferons pas un lien direct avec cette école coranique visiblement clandestine avec ce qu'expriment ces jeunes enfants, mais il ne faut pas se « voiler » la face Monsieur le Maire, on perçoit dans les quartiers une montée de l'intégrisme religieux.

Nous attendons votre réponse pour nous informer de vos décisions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard Justet

PS :

Copies à :

Mr Pascal MAILHOS, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Mr Debilly Inspecteur de circonscription Education Nationale.

